

A l'issue de la séance de négociation tenue le 3 octobre, le ministre de l'Education nationale avait fait connaître aux organisations représentatives les mesures qu'il envisageait de prendre pour répondre aux attentes des IEN. Face à des enjeux importants pour l'avenir du métier, le SI.EN avait demandé à chaque inspecteur de se prononcer sur ces propositions et de dire clairement si elles lui paraissaient constituer une étape acceptable vers les nécessaires évolutions attendues. Les résultats de la consultation organisée par notre syndicat s'établissent de la manière suivante :

Sur 1118 mandats attribués aux académies, 1048 ont été répartis,

ITEM1 = les propositions doivent être acceptées, le mouvement en cours peut être levé, mandat est donné au BN pour poursuivre la défense des intérêts des IEN dans le cadre de la négociation	582	soit	55,6%
ITEM 2 = les propositions doivent être rejetées, le mouvement en cours doit être maintenu, mandat est donné au BN pour réunir un Conseil Syndical extraordinaire afin de préciser les actions à venir	430	soit	41,0%
ITEM 3 = refus de se prononcer	36	soit	3,4%

Ces résultats montrent que la majorité des syndiqués, rejointe du reste par la majorité des non-syndiqués, reconnaît que les mesures proposées ne sont pas dépourvues d'intérêt pour le corps, mais surtout pour ceux de nos collègues actuellement bloqués en fin de classe normale.

En revanche, la quasi-unanimité des inspecteurs de l'Education nationale déplore que ses revendications n'aient pas été mieux entendues. Pour significatif qu'il soit, l'ajout d'un échelon en fin de classe normale est loin d'épuiser le registre de nos demandes. Plus globalement, les mesures proposées répondent à une véritable urgence mais ne suffiront manifestement pas à redonner à notre corps la confiance qui serait pourtant nécessaire pour répondre aux multiples sollicitations dont il fait l'objet.

Nos interlocuteurs du ministère ne doivent pas s'y tromper : si les inspecteurs reprennent l'exercice normal de leurs missions dès demain, ils mandatent clairement leurs syndicats pour poursuivre les négociations et obtenir de nouvelles évolutions. Le SI.EN-UNSA-Education restera le fer de lance de ce nouveau combat. Fidèle à ses engagements il s'attachera à maintenir la cohésion qui a caractérisé l'action menée jusqu'à ce jour ; conscient des responsabilités qui lui ont été confiées dans le cadre des élections professionnelles, il mobilisera toutes ses ressources pour que soient mieux reconnus le rôle et l'engagement professionnel des inspecteurs.

Il est normal que nombre d'inspecteurs soient déçus. Ceux qui espéraient qu'enfin un ministre entendrait leurs aspirations et percevrait leur légitimité ne peuvent que regretter que les avancées ne soient pas plus nettes. Certes, le compte n'y est pas, et qui parlerait aujourd'hui de victoire ne serait pas digne de la confiance des syndiqués. Y a-t-il donc paradoxe puisque la majorité s'est exprimée en faveur de la levée des actions de blocage initiées jusqu'alors ? Pas du tout : ce qui est acté, c'est qu'une étape a été franchie. Elle permet de renouer le dialogue avec le ministre.

Par la création d'un échelon supplémentaire en fin de classe normale, une injustice majeure, doublée d'une aberration indiciaire, a été rattrapée. Les inspecteurs ont exprimé majoritairement leur satisfaction devant cette évolution, mais ils ne sauraient s'en contenter. La confiance minimale nécessaire à un véritable dialogue vient d'être établie. Elle est encore fragile et nous devons tous espérer que le ministre sera attaché, comme nous le sommes, à entretenir cette confiance par des actes concrets qui seront seuls à même de convaincre les réticents et les dubitatifs.

S'il est une leçon que nous pouvons d'ores et déjà tirer de ces quelques semaines d'action, c'est que les inspecteurs se sont montrés capables de se solidariser et, quand cela s'avère nécessaire, de marquer leur refus de se soumettre à une hiérarchie qui menace plus qu'elle n'écoute. Quand cette action a pris de l'ampleur, d'aucuns ont cru pouvoir la briser par la répression. Quelle fatuité ! Si les avancées accordées à ce jour ne sont pas à la hauteur de ce que nous espérons, l'ampleur de la mobilisation est une réussite exceptionnelle et nous pouvons gager que, demain, nul n'osera plus sans crainte laisser se développer la colère des inspecteurs.

Bien sûr les académies seront apaisées, mais la force de notre mobilisation ne s'éteindra pas ; portée par elle, le Bureau National s'engage, une nouvelle fois, à porter avec ténacité devant le ministre les aspirations des inspecteurs de l'Education nationale à une légitime reconnaissance.

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC



L'inspection

Réalités et Prospective

Syndicat de l'Inspection de l'Education Nationale

www.unsa-education.org/sien

Bulletin bimestriel n° 97
octobre-novembre 2005

Editorial

Rarement les syndiqués auront réussi à s'exprimer de manière aussi solidaire. A l'appel du SI.EN, ils se sont massivement mobilisés, rejoints dans leur mouvement par de nombreux collègues.

Cette cohésion s'est manifestée de bout en bout de l'action. De son départ, en juin, à son évolution vers d'autres modalités, le 11 octobre, dans toutes les académies, dans tous les départements, les inspecteurs se sont engagés pour défendre leur profession, depuis trop longtemps maltraitée.

Ni les menaces de la hiérarchie locale (qui pourrait croire que nous les craignons ?), ni les appels au sens des responsabilités (qui pourrait croire qu'il nous est étranger ?) ne sont parvenus à affaiblir notre motivation.

Cette capacité à dépasser les clivages qui nous séparent trop souvent, qu'ils soient d'ordre idéologique, syndical, ou tout simplement professionnel, est une leçon majeure à tirer de ces semaines au cours desquelles nous avons enfin réussi à nous faire entendre du ministère.

Certes, les avancées obtenues sont nettement en deçà de nos revendications, mais pouvons-nous pour autant les négliger ? La majorité des collègues en a décidé autrement et il appartiendra à présent au Bureau National de veiller à ce que les acquis se concrétisent au plus vite, tout en cherchant, dans le cadre de la négociation, à obtenir de nouvelles avancées dont nous avons besoin.

Plus de 40% des syndiqués se déclaraient prêts à poursuivre l'action en rejetant les mesures présentées le 3 octobre. Ceci devrait aider le ministère à prendre conscience de l'ampleur de la colère des inspecteurs, et cette affirmation claire d'une volonté résolue pèsera à l'évidence dans les débats à venir.

Une fois encore, les syndiqués ont su faire preuve à la fois de réalisme et de solidarité. En effet, bon nombre des inspecteurs ne tireront guère profit des mesures financières introduites. Avions-nous pour autant le droit d'en priver tous ceux pour qui elle constitue une réelle évolution ? D'aucuns diront que ce n'est que le rattrapage d'une injustice ; sans doute, mais qui croirait qu'il est des intentions d'un gouvernement qui cherche partout des sources d'économie (si faibles soient-elles !) de promouvoir plus de justice en matière d'indices s'il n'y est contraint ?

De la même manière, nous réclamions depuis bien longtemps que soit mis en place un collège académique des inspecteurs du premier degré, à l'instar de ce qui fonctionne pour nos collègues du second degré (IA-IPR et IEN). Là encore, nous n'ignorons pas les protestations de syndiqués qui soulignent judicieusement que la circulaire relative à la définition de nos missions prévoyait cette possibilité. Nous savons pourtant que si celle-ci n'est pas fortement relayée par le ministre elle a de fortes chances de rester lettre morte. Dans chaque académie, nous vous engageons à interpellier le recteur pour que soient mises en place sans délai les indications fixées par le ministre ; elles nous permettront de renforcer notre solidarité et de mettre en actes notre souhait d'être plus étroitement associés au pilotage académique.

Nous n'avons certes pas gagné, car trop de chemin reste à parcourir pour que cette idée de victoire n'apparaisse comme choquante, mais nous avons pourtant marqué des points. A nous de profiter de notre force, dont nous avons mieux pris conscience au cours du combat, pour progresser encore et toujours !

Pour le Bureau National
Patrick ROUMAGNAC

Sommaire en page 2

Nos collègues écrivent

L'inspection pédagogique aux risques de l'évaluation. (Jean-Pol ROCQUET)
L'Harmattan, 229 pages, 21,5 euros.

Présentation

Dans la première modernité, l'inspection des enseignants était liée à une logique de contrôle. Les inspecteurs allaient observer la totalité des actes pédagogiques pour vérifier comment se déroulait le programme institutionnel scolaire. Dans la seconde modernité, c'est l'évaluation qui fonde le métier d'inspecteur. Cependant, l'évaluation est un concept flou. Elle revêt autant de formes que d'évaluateurs. Mais elle est au cœur du métier d'inspecteur. L'évaluation se distingue du contrôle pour prendre la forme de l'accompagnement. Elle se développe dans la parole plus que dans l'observation, dans l'animation, la médiation et l'intégration des conflits. L'évaluation comporte des risques, risque de confusion avec le contrôle, risque de responsabilité totale laissée à l'enseignant, risque de confusion avec d'autres pratiques : pilotage et formation. Inspecter est bien un nouveau métier qui s'inscrit dans une perspective d'évolution. C'est pourquoi un inspecteur exerce une pratique réflexive.

Sommaire :

Une culture évaluante, entre tradition et seconde modernité

La crise de l'inspection

L'évaluation, dans toutes ses dimensions

L'inspection aux risques de l'évaluation

NOTE DE LECTURE : Pierre FRACKOWIAK

Une analyse sans concession du métier d'inspecteur de l'éducation nationale

Un ouvrage clé pour la formation des inspecteurs

L'inspecteur est traditionnellement redouté. Certains syndicats d'enseignants mettent en cause cycliquement les pratiques des inspecteurs. Pourtant dans le même temps, majoritairement, les enseignants reconnaissent la nécessité d'une évaluation, voire d'un contrôle, parfois d'une reconnaissance, et, unanimement, ils préfèrent, comme le souligne Jean-Pol ROCQUET, avoir comme interlocuteurs des ex-pairs plutôt que des notables ou des responsables extérieurs.

Tout en soulignant l'importance de ce métier, Jean-Pol ROCQUET l'analyse, le dissèque, le presse sans la moindre complaisance. Il décrit des pratiques, les siennes et d'autres, observe les réactions des enseignants, étudie l'impact des différentes formes d'intervention, propose les expérimentations qu'il a conduites, ouvre des portes et des fenêtres qui l'ont rarement été de cette manière, offre des possibilités de transformation des pratiques, avec, par-dessus l'ensemble, un respect profond pour les enseignants, leurs capacités de réflexion et de progrès. Ce respect surgit au fil des pages, dans les descriptions d'inspections, d'entretiens, d'animations, sous la forme de la confiance à construire dans les relations inspecteur/inspecté.

Deux problèmes au moins susciteront de sérieux débats : le pilotage et la place de l'observation dans l'acte d'évaluation.

Le pilotage est allègrement taillé en pièces avec une argumentation qui risque de déstabiliser un certain nombre d'inspecteurs : «L'évaluation en inspection n'est pas un processus rationnel. Et même les inspecteurs qui prétendent «piloter» leur circonscription ou leur département sont dans l'illusion de la rationalité totalisante. «Le pilotage par indicateurs a prouvé son inefficacité». Il me paraît difficile de contester la rigueur de l'analyse. «Piloter» une circonscription, avec un «tableau de bord» peut conforter une image techniciste, moderniste en apparence, mais n'a guère de sens et ne résiste pas à la confrontation avec la réalité des pratiques.

La mise en relation entre l'évolution de l'institution aurait peut-être mérité un traitement plus approfondi. Le point d'histoire («deux modernités») semble sous-estimer l'importance de la loi de 1989 pour l'école et pour l'inspection. Certes, la notion «d'élève au centre du système» consubstantielle à cette loi est commentée, mais la rupture induite avec l'Ecole de Jules Ferry, l'institutionnalisation du projet, l'incitation au développement du travail d'équipe, de la continuité, de la transversalité, ont eu, ou auraient pu avoir, des conséquences sur les pratiques d'inspection.

En résumé, un livre important, intéressant, à exploiter systématiquement en formation d'inspecteurs et en séminaires officiels ou syndicaux. Un travail considérable, sérieux, fondé, précis. A lire par les inspecteurs évidemment, mais aussi par les enseignants et leurs organisations, par les hiérarques de l'Education Nationale et par les politiques qui s'intéressent au fonctionnement du système éducatif.

Sommaire

Nos collègues écrivent	p 2
Mission et évaluation des inspecteurs	p 3 - 4
Apprentissage en EPLE - Lycée des métiers	p 5
Mission hygiène et sécurité	p 6
Faire évoluer les pratiques d'évaluation	p 7
Revalorisation indiciaire : promesses de ministre	p 8
Revalorisation indiciaire : une mobilisation sans précédent	p 9 - 12
Revalorisation indiciaire : audiences et réactions	p 13
Revalorisation indiciaire : propositions du directeur de cabinet	p 14
Revalorisation indiciaire : consultation et résultats	p 15 - 16

L'inspection n° 97

Directeur de la publication :

Patrick ROUMAGNAC

Maquette : **Michel VOLCKCRICK**

Commission paritaire : **3 323 D73 S**

ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la cotisation syndicale. Pour les personnes extérieures au secteur de syndicalisation couvert par le SIEN, le prix du numéro est de 7,50 euros, l'abonnement annuel de 50 euros.

SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

Revalorisation indiciaire : lancement de la consultation

Lors de la rencontre avec le Cabinet du ministre nous avons enfin obtenu des propositions susceptibles de déboucher sur une consultation de nos adhérents, appliquant ainsi ce qui avait été acté lors de notre Conseil Syndical du 22 septembre.

Il faut tout d'abord signaler que nous avons fermement refusé hier de nous engager dans ce que réclamait le Cabinet : l'exigence d'une décision immédiate de suspension du mouvement en cours ne pouvait selon nous résulter que de la satisfaction totale de nos revendications, ce qui est loin d'être le cas actuellement. Faut-il pour autant rejeter ce qui nous est proposé, il appartiendra aux adhérents de se prononcer, ce qui nécessitera de peser sérieusement les avantages et les inconvénients de l'une ou l'autre des solutions proposées aujourd'hui. Parallèlement, il serait illusoire et dangereux de ne pas nous positionner sans ambiguïté, ce qui nous conduira à ne proposer que deux items alternatifs dans le cadre de la consultation.

Comme nous l'avions évoqué lors du Conseil Syndical, une semaine constitue un délai à la fois nécessaire et suffisant pour que la décision prise ne le soit pas sur le coup d'une émotion, mais apparaisse bel et bien comme la plus satisfaisante en l'état actuel de la situation. Il faut donc prévoir des réponses à retourner au plus tard le 11 octobre.

Chaque responsable académique recevra très prochainement le nombre de mandats qu'il aura la responsabilité de répartir entre les deux items de la consultation. Il lui appartiendra d'organiser la consultation des adhérents selon les modalités les plus pertinentes au niveau de chaque académie. Il est bien sûr essentiel que chaque syndiqué puisse exprimer son point de vue et que celui-ci soit entendu. En ce qui concerne les non-syndiqués solidaires du mouvement, le responsable académique choisira les solutions les plus pertinentes pour faire remonter le positionnement de ces collègues, tout en le séparant clairement de l'expression du vote des adhérents.

Les propositions du ministère s'articulent schématiquement autour de cinq axes :

- introduction d'un dixième échelon affecté de l'indice 782NM en fin de classe normale : cette mesure permettrait de reclasser immédiatement les collègues ayant plus de 3 ans d'ancienneté au 9^{ème} échelon. Elle faciliterait aussi le reclassement des candidats au concours et/ou à l'intégration par liste d'aptitude. Le ministère nous affirmant que les modalités actuelles d'accès à la hors-classe resteraient identiques, cette mesure permettrait aussi aux collègues ayant la plus grande ancienneté au 9^{ème} échelon actuel d'accéder plus rapidement au 820 NM. En revanche, il est évident que cet échelon supplémentaire reste en deçà de nos attentes en matière de reconnaissance de l'égale dignité des corps d'inspection.

- Revalorisation indemnitaire : cette mesure concernerait l'indemnité de circonscription. Elle impliquerait une part fixe et une part modulable, les deux cumulées représenteraient au bout du compte une augmentation mensuelle d'environ 30• à 50•. Pour faible que soit cette revalorisation (très en deçà de notre revendication d'une transformation de l'ensemble des indemnités sous forme de points de bonification indiciaire), elle permet à chacun de bénéficier immédiatement de cet apport. A noter que dans le même registre nous avons réclamé l'application des mesures obtenues par les stagiaires IA-IPR aux IEN du second degré ; nos interlocuteurs nous ont assuré que cette mesure serait traitée favorablement, même si elle ne faisait pas partie de ce qu'ils avaient envisagé initialement.

- Evolution du recrutement : l'introduction d'une épreuve écrite anonymée répondrait à une de nos préoccupations exprimées à de nombreuses reprises. Par ailleurs elle serait assortie d'une réflexion, visant à renouveler la variété d'origine des candidats. Rien n'est en revanche proposé en ce qui concerne les compensations financières à la mobilité, même si nos interlocuteurs ne rejettent pas la nécessité de débattre autour de ce point.

- Renforcement de l'identité professionnelle : les recteurs seraient incités à mettre en œuvre les propositions évoquées dans la circulaire relative aux missions des inspecteurs en permettant à chaque spécialité (et tout particulièrement ici au premier degré) de trouver sa place au sein du programme académique, ce qui serait rendu possible par la mise en place d'un doyen pour chacune des spécialités (1er degré, IEN ET-EG et IO, IA-IPR).

- Développement de l'équipement des circonscriptions : cette mesure aurait pour objet d'améliorer les conditions matérielles de fonctionnement des circonscriptions.

Les mesures envisagées sont à la fois en deçà des attentes que nous avons exprimées et pourtant significatives, car à même de rattraper des injustices et/ou des dysfonctionnements patents. Bien entendu, nous ne pouvons pas les accepter " pour solde de tout compte ", mais il est tout aussi évident que notre action déterminée a conduit le ministère à ouvrir une porte de sortie qui ne rompt pas les possibilités de négociations mais les recentre sur le débat syndical " standard " en replaçant le terrain sur une position " apaisée ".

C'est donc véritablement ici que se situe notre choix aujourd'hui :

1. Pouvons-nous accepter les propositions de notre ministre en interrompant notre mouvement de protestation et en nous inscrivant dans une logique de négociation ?

2. Préférons-nous les rejeter en restant mobilisés (ce qui impliquerait à l'évidence un renouvellement des actions en cours de manière à éviter les contraintes liées à l'enlèvement de l'action) ?

C'est face à ce choix que se trouvent les syndiqués aujourd'hui ; aucune demi-mesure n'est à envisager et le BN appliquera ce qui correspondra à la position majoritaire des syndiqués.

Les responsables académiques devront donc répartir leurs mandats entre les deux items suivants :

1. Acceptation des propositions du ministre, suspension des actions en cours et mandat au BN pour poursuivre les négociations visant à défendre les intérêts du corps dans le respect des mandats du Congrès de Montpellier.

2. Rejet des propositions du ministre, maintien des actions en cours et mandat au BN pour réunir un nouveau Conseil Syndical débouchant sur de nouvelles actions.

Les responsables académiques recevront très rapidement les formulaires de réponse à retourner au siège dès que possible et au plus tard le 11 octobre.

Revalorisation indiciaire

Les propositions du Directeur du Cabinet

Monsieur le Secrétaire Général,

Comme il vous l'a dit, le ministre porte estime aux corps d'inspection qui constituent un encadrement qualifié et indispensable au bon fonctionnement de notre système éducatif.

Afin de faciliter les conditions d'exercice des inspecteurs de l'éducation nationale et, plus largement, améliorer leur parcours professionnel, le ministre est prêt à mettre en œuvre un ensemble de mesures :

- dans le domaine indiciaire : création et entrée en vigueur dès 2006 d'un 10ème échelon de la classe normale à l'indice 966. De ce fait, le sommet de la classe normale des IEN est amené au niveau du sommet de la hors-classe des principaux corps viviers (professeurs des écoles, certifiés, PLP) ;

- dans le domaine indemnitaire :

- au 1er janvier 2006, augmentation de l'indemnité de circonscription dont bénéficient les inspecteurs chargés de circonscription du premier degré de 20% auxquels s'ajoute une part modulable pouvant aller également jusqu'à 20% du montant de la prime actuelle. Cette part modulable prendra en compte les conditions d'exercice des IEN dans leur circonscription et leur manière de servir ;

- au 1er septembre 2006, attribution aux IEN stagiaires du second degré en responsabilité des indemnités équivalentes à celles versées aux IEN titulaires ;

- s'agissant des conditions d'exercice : les IEN, notamment du 1er degré, seront mieux intégrés à la politique éducative conduite par les recteurs. Le programme de travail académique et la réflexion sur le budget opérationnel du programme 1er degré associeront les collègues des inspecteurs de l'éducation nationale ;

- s'agissant des conditions matérielles de travail : les recteurs d'académie et les inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, s'emploieront à assurer une mise à niveau des équipements des circonscriptions, là où ce serait nécessaire ;

- s'agissant de la composition du corps : le ministère veillera à obtenir une plus grande diversité et un abaissement de la moyenne d'âge pour l'accès au corps ; une étude sera entreprise pour la modification éventuelle des épreuves d'admissibilité ; les conditions de recours au détachement pour diversifier et enrichir les possibilités d'accès seront également examinées.

Vous le constatez, ces mesures sont importantes et prennent en compte toutes les dimensions du métier, en terme de vivier, d'exercice des fonctions et d'évolution de carrière. Le ministre demandera aux services d'engager la mise en œuvre de ces mesures dans les tout prochains jours, dès lors qu'auront cessé les refus concertés d'effectuer les tâches constitutives du service des inspecteurs qui ont été constatés dans certaines académies.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Patrick GERARD

La presse à l'écoute

TF1 - Journal télévisé de 20h - mardi 30 août 2005

En ouverture du sujet «Le collège, le grand saut après l'école primaire», le présentateur Patrick Poivre d'Arvor annonce que «les inspecteurs de l'Education nationale ont décidé de lancer une action en cette rentrée pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail».

Libération du 19.09.2005 : éducation : la grève discrète des inspecteurs en déprime

Ils font rarement parler d'eux. Mais depuis la rentrée, les inspecteurs de l'Education nationale crient leur ras-le-bol. Derrière leurs revendications salariales pointe le malaise d'une profession qui se sent désarmée, lassée par la succession de réformes dont elle ne voit plus la logique.

Le Monde du 20.09.05 : Les inspecteurs protestent aussi

Les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) chargés des circonscriptions du premier degré ont commencé, à la rentrée scolaire, un mouvement de « grève administrative ». Ces fonctionnaires, qui ont la responsabilité d'évaluer les professeurs des écoles et d'animer les équipes pédagogiques, réclament une amélioration de leurs conditions de travail, en particulier sur le plan de la rémunération. Comme les directeurs d'école, les inspecteurs ne font pas remonter certaines informations (enquête, rapports...) à leur hiérarchie et boycottent une partie des réunions.

Dépêches de l'Education du Mercredi 31 août 2005

Mouvement de grogne chez les inspecteurs de l'Education nationale.

Les inspecteurs de l'Education nationale (IEN), réunissant le premier degré et l'enseignement technique, ont annoncé mardi avoir lancé une action nationale en cette rentrée, à l'appel de leurs syndicats, pour protester contre la dégradation de leurs conditions de travail.

«L'action est très suivie, du coup, le ministère de l'Education nationale commence à nous écouter», a expliqué à l'AFP Patrick Roumagnac, secrétaire général du SI.EN-Unsa, majoritaire.

Le syndicat des inspecteurs demande également une revalorisation des conditions de carrière. Patrick Roumagnac évoque ainsi «les carrières bloquées, le reclassement à un indice inférieur par rapport au corps d'origine des inspecteurs qui ont réussi le concours, un régime indemnitaire dépassé». Sur le volet des conditions de travail, le SI.EN déplore des «volumes horaires de plus en plus difficiles, 8 à 10 heures de travail par jour, des réunions tardives, une pression énorme».

Dernières Nouvelles D'alsace, Dimanche 28 Août 2005.

«Les inspecteurs se rebiffent»

A l'invitation du recteur d'académie, les corps d'inspection se retrouveront demain lundi au Bischenberg, à Bischoffsheim, pour parler de la rentrée. Plusieurs sièges resteront vides : à l'appel du syndicat SI.EN, majoritaire en Alsace, les inspecteurs de l'éducation nationale (IEN) ont décidé de boycotter la réunion.

En cédant à l'action spectaculaire, les IEN, en général plutôt discrets, signifient que la coupe est pleine. Ils réclament depuis longtemps la révision de leur statut et de leurs rémunérations : « Les ministres successifs ont tous promis d'engager des négociations concrètes, mais nous attendons toujours », explique Patrick Schanté, secrétaire académique du SI.EN. A court terme, ils attendent une revalorisation de leurs salaires, un bonus auquel d'autres cadres de l'éducation ont eu droit.

Missions et évaluation des Inspecteurs

Projet d'arrêté relatif aux conditions générales d'évaluation des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale.

Le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, arrête :

Art. 1er - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux fonctionnaires titulaires appartenant aux corps des inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux et des inspecteurs de l'éducation nationale régis par le décret du 18 juillet 1990 susvisé ou détachés dans l'un des deux corps sauf en qualité de stagiaires.

Chapitre 1er : Périodicité et modalités de l'évaluation

Art. 2 - Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1er font l'objet d'une évaluation dont la périodicité ne peut être, pour chaque agent, inférieure à deux années scolaires et supérieure à quatre années scolaires.

Art. 3 - Chaque année, le supérieur hiérarchique direct, en concertation avec le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale, désigne les inspecteurs qui font l'objet de l'évaluation au titre de ladite année.

Art. 4 - L'évaluation est conduite par le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur. Elle comporte un entretien et donne lieu à un compte rendu.

Art. 5 - L'évaluation s'appuie sur une lettre de mission pluriannuelle arrêtée par le supérieur hiérarchique direct, après un entretien avec chaque inspecteur.

Elle définit des objectifs pour l'inspecteur et prévoit les activités et responsabilités qui lui sont confiées.

En académie, cette lettre de mission individuelle se fonde sur le programme de travail des inspecteurs arrêté par le recteur. Elle peut prévoir la remise par l'intéressé de rapports annuels d'activités.

Art. 6 - Les inspecteurs nouvellement nommés dans le corps et ceux qui ont changé d'affectation reçoivent leur lettre de mission dans l'année qui suit leur prise de fonction dans l'académie.

Art. 7 - Chaque inspecteur est informé par écrit, au moins trois semaines à l'avance, de la date de son entretien d'évaluation.

Art. 8 - En académie, dans les huit jours qui précèdent cet entretien, l'inspecteur adresse à son supérieur hiérarchique direct un rapport d'activités portant sur la période couverte par l'évaluation.

Le recteur est préalablement destinataire du rapport portant sur la valeur professionnelle de l'inspecteur transmis par le doyen de l'inspection générale de l'éducation nationale.

Art. 9 - L'entretien d'évaluation porte principalement sur :

- le degré de réalisation des objectifs fixés et des méthodes employées pour les atteindre ;
- la maîtrise des fonctions occupées et les qualités effectivement mises en œuvre au cours de la période évaluée ;
- les perspectives d'évolution professionnelle et les besoins de formation qui lui sont éventuellement liés.

En outre, l'entretien d'évaluation conduit à l'élaboration d'une nouvelle lettre de mission individuelle.

Art. 10 - Le supérieur hiérarchique direct de l'inspecteur rédige le compte rendu de l'entretien qui comprend une synthèse de l'évaluation. Il le communique à l'intéressé. Ce dernier atteste en avoir pris connaissance par sa signature et, le cas échéant, y porte ses observations.

Art. 11 - Le compte rendu de l'entretien d'évaluation et les pièces mentionnées à l'article 8 ci-dessus sont remis en copie à l'inspecteur et versés à son dossier administratif.

Art. 12 - Pour l'élaboration du tableau annuel d'avancement à la hors-classe, l'avis du recteur ou du supérieur hiérarchique direct s'appuie, notamment, sur l'évaluation des inspecteurs telle qu'elle est définie dans les articles ci-dessus.

Chapitre II : Dispositions transitoires et finales

Art. 13 - Les fonctionnaires mentionnés à l'article 1er doivent avoir reçu leur lettre de mission au plus tard pour le 31 décembre 2006.

Art. 14 - Pour la période comprise entre le 1er janvier 2005 et le 31 août 2008, l'évaluation peut être conduite :

- dans les conditions définies au chapitre 1er ci-dessus,
- sans lettre de mission préalable.

Dans ce dernier cas, l'évaluation comporte un entretien qui s'appuie sur le rapport d'activités établi par l'inspecteur et une appréciation de l'inspection générale de l'éducation nationale sur la valeur professionnelle de l'intéressé.

Art. 15 - Durant la période comprise entre le 1er janvier 2005 et le 31 août 2008, l'élaboration du tableau annuel d'avancement à la hors-classe s'appuie sur l'évaluation telle que définie à l'article 14 ci-dessus.

Art. 16 - Le directeur chargé des personnels d'encadrement est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République française et prend effet au 1er janvier 2005.

Projet de texte sur les missions et l'évaluation des Inspecteurs

INTERVENTION au CTPM du 13 juillet 2005

La question de l'évaluation des inspecteurs renvoie à une nécessité à la fois pour le système et pour les personnels. L'UNSA-Education, et tout particulièrement en son sein le SI.EN, a de nombreuses fois exprimé son souhait de voir se mettre en place un véritable dispositif d'évaluation, centré sur l'amélioration de l'efficacité du système éducatif plutôt que sur la validation des compétences des inspecteurs, laquelle fait par ailleurs régulièrement l'objet d'appréciations plus ou moins autorisées...

Notre crainte a toujours été que la subjectivité prenne le pas sur les éléments objectifs et que l'évaluation ne soit plus un moyen de rendre le service public d'éducation plus juste et plus performant mais plutôt un satisfecit accordé ou non à l'inspecteur.

Nous avons dit aussi, à de nombreuses reprises, notre attachement à un traitement identique des différentes catégories d'inspecteurs, seul garant à nos yeux de la cohérence d'une véritable politique académique.

Que penser, dès lors, du texte qui nous est présenté aujourd'hui ? Rien de vraiment bon, je le crains !

En son article 4 le projet d'arrêté stipule que les inspecteurs du premier degré seront évalués par l'IA-DSDEN contrairement à tous leurs collègues du second degré pour lesquels l'entretien d'évaluation sera conduit par le recteur.

Nous contestons formellement ce dispositif. Si la notion de politique académique a du sens, alors il nous semble d'autant plus indispensable que l'entretien d'évaluation soit mené par le recteur, et ce peut-être encore plus pour les inspecteurs du premier degré qui ont, moins que leurs collègues du second degré, l'occasion de le rencontrer. Que l'entretien puisse associer le recteur et l'inspecteur d'académie, pourquoï pas ! Mais en aucune manière ce dernier ne nous semble être le mieux placé pour mener une évaluation qui situe l'action de l'inspecteur dans un cadre plus vaste que la circonscription dont il a la responsabilité.

D'ailleurs la fin de l'article 4 précise que pour ce qui concerne les inspecteurs de l'Information et de l'orientation, comme pour les inspecteurs de l'enseignement technique conseillers des DSDEN, l'avis de ces derniers est demandé par le recteur pour établir lettres de mission et rapports d'évaluation. Pourquoi ce dispositif ne serait-il pas étendu aux inspecteurs du premier degré ? Ceci serait du reste tout à fait cohérent avec l'article 5 qui précise explicitement le caractère académique de la lettre de mission.

Les articles 8 et 9 réintroduisent le flou et la subjectivité dans les procédures d'évaluation. Il est en effet paradoxal que soit proposé un dispositif académique basé sur des éléments objectifs et largement quantifiables et qu'en parallèle un dispositif d'évaluation de l'expertise des inspecteurs ne fasse l'objet d'aucune définition rigoureuse. Nous avons dénoncé, à de nombreuses reprises, les « visites » d'inspecteurs généraux qui, selon la personnalité des évaluateurs, ressemblaient plus à des contrôles de titularisation qu'à une véritable occasion d'interroger des pratiques professionnelles pour définir des pistes en renforçant la pertinence. Nous ne pouvons aujourd'hui que réitérer l'expression de notre inquiétude sur ce point.

Les articles 5 et 10 précisent les conditions de rédaction de la lettre de mission. Nous sommes surpris de voir à quel point ce dispositif s'inscrit dans une perspective plus prescriptive que projective. Certes, le texte n'exclut pas le rôle de l'inspecteur dans l'élaboration de la lettre, mais il ne le précise pas non plus, ce qui affaiblit sérieusement la dimension contractuelle de la démarche.

Enfin, l'article 13 apparaît comme une véritable provocation : nous contestons encore et toujours la légitimité d'une mise en avant de la valeur professionnelle de l'inspecteur comme élément susceptible de déterminer l'accès à la hors-classe. Nous rappelons qu'aussi bien pour les IEN que pour les IA-IPR la hors-classe ne peut être considérée à ce jour que comme un légitime prolongement de carrière eu égard aux indices terminaux de la classe normale. Revoiyons ces indices et nous pourrons poser la question des critères d'accès à la hors-classe. En attendant, nous maintenons que tout inspecteur n'ayant pas démérité doit pouvoir bénéficier de cette promotion au bout de 2 ans et 3 mois passés à l'échelon terminal de la classe normale, ce qui est très loin d'être le cas aujourd'hui.

Au bout du compte, le texte qui nous est soumis aujourd'hui ne réglera en rien la question de l'évaluation des inspecteurs et risque de générer de fortes tensions sur le terrain. Nous demandons donc qu'il soit retiré et que s'ouvrent de nouvelles discussions sur la base des propositions que nous venons de formuler. S'il était maintenu nous voterions contre ce texte.

pour l'UNSA-Education
Patrick ROUMAGNAC - Secrétaire général du SI.EN

Agenda

3 octobre : Rencontre SI.EN (P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) / SNIA-IPR (M. MAGINOT - P. TITEUX) sur les frais de déplacement

Audience au Cabinet du ministre / SI.EN (Fr. GROSBAS - G. KIRCHMEYER - P. ROUMAGNAC - M. VOLCKCRICK) / SNPI-fsu

5 octobre : Réunion de la section académique de CRETEIL (P. ROUMAGNAC) Réunion de la section académique de NICE (M. LEVEQUE - D. QUINCHON - J.-Cl. QUEMIN) Commission " Collèges " (P. ROUMAGNAC)

7 octobre : Réunion de la section académique de GRENOBLE (D. QUINCHON)

18 octobre : CTPM (P. ROUMAGNAC) ESEN/ Rencontre avec les stagiaires 1er degré (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC) Dépôt de la liste SI.EN pour les élections professionnelles des IA-IPR

19 octobre : Assemblée Nationale/ Audition de l'UNSA Education sur le Budget 2006 de l'Education (P. ROUMAGNAC dans la délégation fédérale)

20 octobre : Conseil Supérieur de l'Education (P. ROUMAGNAC)

21 octobre : Réunion de la section académique de CAEN (Y. RONDEL)

22 octobre : MARSEILLE - Association des Directeurs de CIO : Colloque «Quels constats ? Quelles analyses ? Quelles propositions ? Quelles perspectives pour le service public d'Information et d'Orientation du MEN ?». Le SI.EN y sera représenté par J. GIUST, IIO, RD du Gard.

4 novembre : Réunion de la section académique de BESANCON (P. ROUMAGNAC)

9 novembre : Réunion de la section académique de BORDEAUX (D. GAUCHON)

14 novembre : Audience au ministère SI.EN / SNIA-IPR sur les frais de déplacement (P. ROUMAGNAC - A. MARIE - M. VOLCKCRICK)

16 novembre : Bureau National

17 novembre : UNSA Education/ CFN (Fr. GROSBAS - P. ROUMAGNAC)

Revalorisation indiciaire :

29 septembre : audience décevante avec le ministre

La rencontre du SI.EN-UNSA-Education avec le ministre Gilles De Robien s'est tenue comme prévu ce jeudi 29 septembre 2005. Le ministre était accompagné de ses conseillers Roger Chudeau, Emmanuel Roy et Bernard Thomas. La délégation du SI.EN-UNSA Education était composée de Patrick Roumagnac, Francine Grosbras, Alain Marie et Michel Volckcrick.

Le ministre n'a fait aucune proposition concernant la carrière des inspecteurs. Seules ont été évoquées quelques orientations :

- augmentation du ratio promu/promouvables pour l'accès à la hors-classe ;

- augmentation de l'indemnité de circonscription pour les IEN du premier degré ;

- amélioration des conditions de fonctionnement des circonscriptions (équipement) ;

- souhait de faire vivre les collèges académiques d'inspecteurs en revoyant la circulaire sur les missions.

Ces orientations, que le ministre considère comme une ouverture, restent bien en deçà des revendications des inspecteurs.

Face à cette incapacité à mesurer l'ampleur de notre détermination, il est clair que nous ne pouvons en aucune manière nous résoudre à reprendre l'exercice normal de nos fonctions de cadre. Nous éviterons cependant l'enlisement de notre mouvement en prévoyant rapidement de nouvelles formes d'action qui seront soumises à l'avis du Conseil Syndical.

La porte reste toutefois ouverte puisqu'une rencontre est prévue avec ses conseillers ce lundi 3 octobre et que le ministre s'est engagé à nous recevoir de nouveau au cours de la semaine prochaine.

Notre organisation syndicale est résolument disponible au dialogue, pour autant que celui-ci s'amorce sur des bases montrant une réelle prise en compte de la nécessaire revalorisation des carrières des inspecteurs.

Réaction intersyndicale immédiate

Déclaration commune du SI.EN-UNSA EDUCATION et du SNPI-fsu

Le SNPI-fsu et le SI.EN-UNSA Education se déclarent profondément déçus par l'audience de ce jour auprès du Ministre.

Celui-ci n'a manifestement pas pris la mesure des attentes légitimes des IEN. Les actions mises en place depuis la rentrée de septembre n'auront donc pas suffi à faire prendre conscience de leur détermination.

Les seules mesures envisagées ne touchent ni à l'échelonnement indiciaire ni à la vitesse de promotion qui seraient pourtant les seules annonces susceptibles de rendre justice à l'engagement professionnel des inspecteurs. Si le ministre ne manque pas de nous rappeler à nos devoirs de cadres, il ne semble guère pressé de nous en accorder les émoluments.

Nous voulons toutefois croire qu'un espace reste ouvert pour la négociation et participerons, dès lundi, à un nouvel échange avec le Cabinet.

Seules des mesures indiciaires seraient à même d'apaiser les tensions actuelles. Nous veillerons à ce que le ministre soit parfaitement lucide quant à cette exigence exprimée collectivement.

Patrick ROUMAGNAC Catherine LECOINTE
Secrétaire Général Secrétaire Générale
SI.EN-UNSA Education SNPI fsu

Nouvelle audience au cabinet le 3 octobre

Pour le ministère : B. Thomas – M. Dellacasagrande – P. Desneuf – P.L. Simoni – E. Roy

Pour le SI.EN-UNSA Education : P. Roumagnac – F. Grosbras – G. Kirchmeyer – M. Volckcrick
Pour le SNPI-fsu : C. Lecointe – P. Bet

Bernard Thomas rappelle en préambule que le ministre éprouve une sincère considération pour la fonction et pour le corps des inspecteurs. En même temps il a été profondément déçu du mouvement engagé à son encontre depuis juin.

Il est prêt à nous recevoir de nouveau très bientôt à condition que le mouvement actuel soit levé.

Les membres du cabinet déclarent avoir des propositions « substantielles » à nous faire.

Patrick Roumagnac rappelle pour sa part que les IEN souhaitent une sortie de crise rapide et par le haut. Cela ne se fera que si tous les inspecteurs voient leur situation améliorée. Les priorités concernent le rééchelonnement indiciaire avec la classe normale à l'échelle A et la hors-classe à l'échelle B. Mais nous sommes prêts, sur la base d'un protocole d'accord, à travailler sur une logique d'étape pour peu que le registre soit clair et qu'il fonctionne sur la confiance.

Bernard Thomas : « nous n'irons pas dans le sens du corps unique. On s'en tiendra à l'échelle A pour la hors-classe. Nous ne devons pas nous engager dans une impasse. Par ailleurs, il n'est pas question de faire ici des plans sur la comète. Nous ne voulons travailler que sur les budgets 2006 et 2007. »

Bernard Thomas revient longuement sur les propositions du ministre sans guère aller au-delà : indemnité de circonscription ; amélioration de l'équipement pour le premier degré ; possibilité de détachement pour les agrégés ; modification des modalités du concours pour diminuer l'âge d'entrée dans la fonction et redonner de la diversité au corps.

Patrick Roumagnac précise qu'éventuellement un régime indemnitaire transformé en bonification indiciaire serait acceptable dans la mesure où cette indemnité serait prise en compte dans le calcul de la retraite. Et il réfute l'argument de l'impossibilité de modifier le régime statutaire des IEN au prétexte des règles de la fonction publique sachant que les inspecteurs de l'enseignement agricole, recrutés au même niveau que les IEN et exerçant le même métier dans des établissements identiques bénéficient de l'échelle B en fin de carrière sans aucune référence à une hors-classe.

La discussion fut très longue et souvent âpre avec les représentants du ministère qui ne veulent pas s'engager sur les budgets futurs.

Revalorisation indiciaire : une mobilisation sans précédent

Nous pensons que ce site est régulièrement consulté par le Ministère et qu'il devrait donc davantage montrer notre exaspération et notre détermination.

A l'équipe du BN

Merci pour ce mot d'ordre précis et engagé. Très motivée par une action qui était attendue! Bonne continuation.

Département du Haut-Rhin

A l'unanimité, les inspecteurs chargés de circonscription du Haut-Rhin ont décidé de ne pas participer ce lundi 29 août à la journée de rentrée convoquée par le Recteur. Les collègues du Bas-Rhin ont adopté la même position.

Nous nous retrouvons tous, au niveau académique, lundi après-midi pour décider de la forme à donner à la suite des actions.

Département du Jura

La mobilisation est effective depuis la rentrée. Deux mots d'ordre ont été retenus : non transmission des rapports d'inspection, refus de tout compte rendu. La grève est suivie à l'unanimité (7 inspecteurs sur 7).

Département du Nord

Il y a trop longtemps que nous voyons nos responsabilités et nos charges de travail s'accroître sans la moindre reconnaissance au niveau de notre rémunération et sans le moindre effort au niveau de nos conditions de travail. Cette fois, notre seuil de tolérance est dépassé. Si notre sens du service public reste intact, notre abnégation, notre modération traditionnelle, laissent le pas à la déception et à la colère.

La mobilisation était perceptible lors de la suspension de séance du conseil d'inspecteurs de vendredi dernier. Elle se confirme. Faute de réponse précise du ministre, nous avons décidé de ne pas assister au conseil d'IEEN du mardi 6 septembre consacré à la carte scolaire.

Nous ne voulons porter aucun préjudice aux écoles et aux élèves. Nous ne voulons pas perturber l'organisation de la rentrée. Mais nous voulons attirer l'attention du ministre et montrer notre détermination.

Nous refusons jusqu'à nouvel ordre toute discussion sur le nouveau mode d'évaluation des inspecteurs.

Nous ne saurions réfléchir et nous engager dans de nouvelles procédures d'évaluation alors que le ministère néglige la revalorisation de notre corps tout en accroissant nos charges de travail et nos responsabilités et que nous avons le sentiment d'être ignorés voire méprisés par le ministère.

Département du Pas-de-Calais

Comme convenu nos positions ont été relayées, localement, auprès de la presse et des élus (sur Calais en particulier : Voix du Nord, Nord Littoral, lettre à J.HENIN député européen et maire de la première ville du Pas-de-Calais).

Les Inspecteurs de l'Education Nationale du Pas-de-Calais syndiqués au SIEN - UNSA, au SGEN - CFDT, et sympathisants, réunis à Arras le mardi 30 août 2005 ont décidé, conformément aux directives nationales de leurs organisations, d'arrêter les modalités d'action suivantes : aucune remontée d'information ; aucune participation aux réunions institutionnelles à l'initiative des IA-DSDEN et des Recteurs ; refus de s'engager dans le nouveau protocole d'évaluation des inspecteurs.

Département des Pyrénées-Atlantiques

10 collègues sur 13 s'engagent dans ce mouvement de protestation. Daniel Gauchon prendra le cabinet du recteur demain de notre boycott de la réunion du 31. De mon côté, j'ai prévenu l'IA et devrais avoir un contact avec M. Eple demain. Je vous confirme donc que nous nous réunirons ce mercredi 31 pour prendre connaissance de la lettre du Ministre et discuter des adaptations locales des consignes d'action du SI.EN.

Département de la Vendée

La majorité des collègues de Vendée se sont engagés pour soutenir l'action syndicale. Au cours d'une interruption de séance du premier conseil d'inspecteurs, ils ont rappelé par une motion la position et les revendications nationales. Nous attendons de nos représentants nationaux qu'ils soient exigeants dans leurs négociations avec le ministère. Des collègues envisagent de durcir notre position si les entrevues ne portent pas de résultats significatifs.

19 septembre : courrier maladroit ou provocateur du Directeur de l'Encadrement

Des mesures en faveur des inspecteurs sont prises

Les textes réglementaires seront publiés prochainement. Ces mesures concernent à la fois le régime indemnitaire et la carrière.

Le régime indemnitaire des I.A.- I.P.R. stagiaires est amélioré par la revalorisation de leur indemnité forfaitaire en première année de stage qu'ils percevront dorénavant au taux plein.

Les inspecteurs de l'éducation nationale intervenant dans le second degré bénéficient d'un alignement de leur indemnité sur celle des I.A.-I.P.R.

L'indemnité de charge administrative de l'ensemble des inspecteurs est revalorisée. Cette revalorisation passe par l'introduction d'une modulation de l'indemnité en fonction des missions exercées et de la manière de servir, dans la limite d'un plafond égal au taux moyen majoré de 12,5%. Toutefois, pour 50% au maximum de l'effectif, le taux moyen peut être au maximum majoré de 25%. Cette indemnité de charge administrative est indexée sur le point de la fonction publique.

La carrière des IA-IPR est améliorée par le classement des lauréats issus du concours de recrutement dès leur nomination en qualité de stagiaire et non plus lors de leur titularisation à l'issue de leurs deux années de formation statutaire obligatoire.

La carrière des IA-IPR est également améliorée par le raccourcissement de deux ans de la durée requise pour être inscrit au tableau d'avancement à la hors-classe. En effet huit années de présence dans le corps suffisent désormais au lieu de dix ans nécessaires jusqu'alors.

Enfin l'attractivité des corps d'inspection est favorisée grâce à l'amélioration du classement des professeurs agrégés hors-classe et des personnels de direction hors-classe, par le gain d'un échelon lors de leur nomination en qualité d'inspecteur stagiaire.

Ces mesures sont attendues par les inspecteurs que je vous demande d'informer au plus vite.

Elles concernent les I.A.-I.P.R. et les I.E.N. exerçant dans le second degré, ainsi que les I.E.N. du premier degré pour l'indemnité de charge administrative. Par ailleurs le ministre a souhaité rencontrer prochainement les organisations syndicales représentatives des I.E.N pour leur annoncer des mesures spécifiques.

Incidence des projets de décrets sur l'apprentissage en ELPLE et sur le lycée des métiers

compte rendu de l'audience du 19/05 au ministère

Personnes présentes : pour la DESCO : Mmes TORAILLE, sous-directrice, et MALICOT, IA-IPR

Pour l'UNSA-Education : J.-L. BLANC, Ph. NIEMEC (SE), J.-Y. ROCCA (A et I), A. MARIE (SI.EN), A.VERVAEKE (SNPDEN).

1) L'apprentissage en EPLE

En déclaration liminaire, tout en affirmant que nous étions favorables au développement de l'apprentissage en EPLE (un rééquilibrage s'impose en effet aujourd'hui par rapport à l'influence prépondérante du privé dans ce domaine), nous avons exprimé notre regret qu'à la faveur de la loi d'orientation on ne se soit pas préoccupé aussi, en parallèle, de la question de l'alternance sous statut scolaire. Nous avons dit nos craintes de voir s'installer rapidement, pour des raisons essentiellement économiques, une concurrence entre ces deux voies de formation professionnelle initiale.

Nous avons aussi évoqué les chiffres et objectifs annoncés par le plan de cohésion sociale. Décréter ne suffit pas, encore faut-il trouver les entreprises, les maîtres d'apprentissage et les contrats correspondants.

Le projet de décret est une conséquence logique de la loi de cohésion sociale ; il met en conformité le code du travail avec la nouvelle loi, en assouplissant les conditions de création d'UFA dans les EPLE. Il ne pose donc pas de problème à la fédération qui juge cet assouplissement plutôt positif. Il faut cependant, en développant l'apprentissage dans les EPLE, ne pas oublier les formations de niveau 4 (Bac professionnel) car il y a des besoins spécifiques à ce niveau-là, où l'Education nationale a par ailleurs une réelle légitimité d'intervention. C'est un argument de poids pour le développement des UFA, le niveau 4 correspondant aussi à un âge où certains jeunes, issus de milieux défavorisés, ont souvent des problèmes d'ordre économique accrus. Nous avons abordé les questions des conventions (UFA) et des outils de gestion à prévoir dans ce cadre, puis celle des personnels affectés à ces formations.

Remarques de la commission de secteur second degré

Un lycée professionnel qui accueille en son sein des sections d'apprentissage ou des UFA verra cohabiter du personnel et des jeunes sous des statuts ou régimes différents.

Pour les personnels, il est temps de clarifier les modalités de fonctionnement d'emplois du temps avec services partagés entre la formation initiale sous statut scolaire et la formation initiale par apprentissage.

Pour ce qui concerne les apprenants, les uns seront sous statut scolaire, les autres sous contrat de travail avec une rémunération et un statut attractif (ex : carte d'étudiant). Il est indispensable de revaloriser le statut du lycée professionnel en formation alternée sous statut scolaire.

Un développement volontariste de l'apprentissage en EPLE suppose que l'on lève certains freins pour en favoriser la mise en place. En effet, l'implantation d'UFA ou de SA avec la gestion financière dans un autre établissement n'est pas une mesure incitative. De même, les dispositions d'ordre financier et pédagogique n'incitent pas les chefs d'établissement à demander la création de ces sections (indemnités des chefs d'établissement, subventions d'équilibre des régions).

2) Le lycée des métiers

Le projet de décret ne nous pose pas problème sur le fond car il correspond à ce qui est actuellement pratiqué, pour l'obtention du label, dans les différentes académies. Le lycée des métiers ne doit pas se limiter au seul L.P. Il a été aussi conçu pour favoriser la complémentarité entre les trois voies de formation et la diversité de statut des publics accueillis (élève, apprenti, stagiaire), ainsi d'ailleurs que la possibilité de créer entre les voies, des passerelles adaptées.

La discussion sur les premières d'adaptation a permis d'abandonner momentanément l'échange sur le projet de décret pour parler des nouvelles stratégies d'orientation susceptibles d'apparaître, au sein du lycée des métiers, du fait du développement prévisible des Bacs prof. en trois ans et de l'accès facilité des bacheliers professionnels titulaires d'une mention au Bac en STS.

Nous avons dit que nous étions favorables à l'accès des bacheliers professionnels qui le souhaiteraient en STS, mais sous certaines conditions. Si le ministère augmente leur nombre de façon conséquente, cela ne doit pas se faire au détriment des bacheliers technologiques. Nous sommes désormais " au pied du mur " et devons accueillir dignement ces jeunes issus de la voie professionnelle en les maintenant dans leur dynamique de réussite.

Remarques de la commission de secteur second degré

Nous ne pouvons qu'être favorables au label " lycée des métiers " à condition qu'il aboutisse à l'amélioration de la qualité des enseignements. La labellisation "lycée des métiers" doit prendre en compte les critères retenus dans le cahier des charges en privilégiant la logique de réseaux. Un audit d'accompagnement pourra déterminer les axes de progrès permettant à l'établissement support et à ceux membres du réseau de tendre vers la démarche qualité inhérente à la logique du lycée des métiers.

Une mutualisation intelligente des moyens humains doit être mise en place pour :

- mixer les publics et les équipes pédagogiques ;
- anticiper et prévoir la lisibilité et la fluidité des parcours de formation du niveau V vers les niveaux III et II ;
- mettre en place des dispositifs passerelles favorisant une réelle synergie entre les voies professionnelle et technologique (BEP en

1 an, dispositifs et structure d'adaptation à la première STG ou STI, BAC PRO en 3 ans, dispositifs d'adaptation au BTS pour les élèves sortants de BAC PRO).

Il faut favoriser l'orientation des jeunes en fonction de leur choix et de leur motivation afin d'améliorer la réussite scolaire. (Tout redevient possible lorsque les jeunes sont motivés).

Pour conclure

Les IEN-ET sont et ont toujours été au cœur de l'évolution de la formation professionnelle. Acteurs déterminants de la valorisation de cette voie de formation qui se complexifie, ils ne peuvent accepter les décisions non concertées de suppression de postes d'IEEN-ET (en particulier en sciences et techniques industrielles et en économie-gestion) prises par l'administration sur le seul indicateur du ratio IEN/nombre de professeurs.

Mission hygiène et sécurité

Audience Direction de l'Encadrement / SI.EN-UNSA Education, le 7 juin 2005

Pour la D.E : Claude LECOMPTE, Directeur adjoint, et Patrick DION, sous-directeur ; pour le SI.EN : Patrick ROUMAGNAC et André CADEZ

1. Des clarifications sont attendues face aux « objectifs » et « textes » en vigueur

L'amélioration de la sécurité et de la santé au travail constitue une priorité et un engagement collectif, qui impliquent l'ensemble de la communauté éducative pour :

- instituer une politique de prévention des risques professionnels dans tous les établissements ;
- rendre effectif le fonctionnement des structures de prévention des risques professionnels ;
- développer la formation initiale et continue à la prévention des risques.

2. Exercice des missions

a) Les inspecteurs hygiène et sécurité

Ils assurent une mission d'évaluation et sont responsables de l'observation de l'état des disciplines et des pratiques d'enseignement ; ils concourent à l'évaluation des unités et structures d'enseignement.

Ils assurent une mission d'impulsion, d'animation, de formation, d'identification et d'analyse des besoins pour l'élaboration des plans de formation des enseignants et des agents spécialisés exerçant dans leur discipline.

b) Les I.E.N. du 1er degré

Selon les différents acteurs « parties prenantes » dans l'application des règles d'hygiène et sécurité dans les écoles (directeur, IA-DSDEN, collectivité locale), les I.E.N. sont confrontés à des situations diversement interprétables :

- notion ambiguë de chef d'établissement (selon le code du travail et la réglementation sécurité incendie) ;
- rôle et mission de l'ACMO de la circonscription ;
- désignation d'un directeur unique, par site, en matière de sécurité incendie ;
- élaboration du document unique « Evaluation des risques professionnels » ;
- mise en œuvre du Plan Particulier Mise en Sécurité ;
- plan de sécurité lors des interventions des entreprises extérieures ;
- prévention des risques alimentaires ;
- implication dans le Comité d'Hygiène et Sécurité départemental.

c) Les I.E.N. second degré et IA-IPR

Ils sont les interlocuteurs privilégiés du chef d'établissement pour tout ce qui concerne la pédagogie et l'enseignement des règles générales de sécurité intégrées aux divers programmes scolaires (intégration de l'application de l'accord-cadre CRAM et MEN).

Les inspecteurs instruisent les dossiers et participent aux études de restructuration des locaux et aux choix des filières avec les collectivités de rattachement comme experts pédagogiques et conseillers techniques spécialisés. L'hygiène et la sécurité des unités d'enseignement sont ainsi conformes et adaptées aux besoins et obligations pédagogiques en matière d'équipements spécifiques : aménagement et équipements.

3. Préoccupations

Il est nécessaire de prendre en considération la responsabilité des inspecteurs, correspondants des maires, des collectivités locales, au regard de leurs différentes missions.

Il est indispensable d'accompagner les inspecteurs dans leurs missions, à l'instar d'autres catégories de personnel d'encadrement, par une reconnaissance statutaire d'« un inspecteur spécialisé hygiène et sécurité ».

Celui-ci devant disposer d'une logistique permettant le suivi des obligations et contacts avec les collectivités et services de l'Etat, mais il doit aussi animer le réseau des Agents Chargés de la Mise en Œuvre des règles d'hygiène et sécurité, coordonner les actions en matière d'hygiène et sécurité avec ces acteurs de terrain que sont ces différents ACMO académiques, départementaux, d'E.P.L.E. et de circonscription ...

4. Conclusion

Les interlocuteurs sont sensibilisés et conscients des problèmes évoqués comme de la nécessité d'accompagner « les obligations réglementaires » dans leur mise en œuvre, en réseau.

Des exemples furent développés :

- Le règlement incendie et les exercices d'évacuation, le suivi des rapports des commissions de sécurité incendie et d'accessibilité, et l'obligation de désigner le directeur unique en groupe scolaire ;
- Le code du travail et, notamment, le « document unique d'évaluation des risques professionnels » ;
- Les risques alimentaires ;
- Le Plan Particulier de Mise en Sécurité ;
- Les incidences relatives aux différents types de travaux (amiante, grues, interventions d'entreprises...)

Une réflexion se voit donc engagée allant dans le sens de l'efficacité :

- Reconnaissance du poste à profil de l'agent chargé de la fonction d'Inspection Hygiène et Sécurité typé généralement IEN-ET (la gestion des moyens est à redéfinir en ce cas au niveau rectoral et ce dans le cadre de la L.O.L.F.) ;
- Adaptation de la situation des actuels « faisant fonction », par une reconnaissance selon les compétences et aptitudes transférables ;
- Etude d'une procédure à mettre en place pour les futurs recrutements.

La question du traitement des établissements privés « sous contrat d'association » est intégrée dans la réflexion.

Revalorisation indiciaire : une mobilisation sans précédent

Académie de RENNES

Assemblée académique intersyndicale - 21 septembre 2005 à Pontivy

19 I.E.N. présents représentant les quatre départements de l'académie de Rennes. Sensation unanime de mépris : la réponse concernant les indemnités ne correspond en aucune manière à la demande des I.E.N. Effet du mouvement : syndicalisation croissante et poursuite des actions.

Lettre au recteur

"Monsieur le Recteur,

A la fin de la précédente année scolaire, les IEN de l'Académie de Rennes se sont associés au mouvement national qui avait pour objet de sensibiliser nos interlocuteurs du ministère de l'Education Nationale au caractère inacceptable de la gestion des carrières des inspecteurs.

Force est de constater que notre administration centrale n'a pas répondu de manière satisfaisante à leur mécontentement.

Conformément aux mots d'ordre nationaux du SI-EN UNSA et du SNPI FSU, les IEN de l'académie de Rennes ont décidé de traduire leur engagement par les actions suivantes (...)

Toutefois, les inspecteurs assumeront leurs responsabilités dans l'intérêt des élèves en communiquant les informations pouvant justifier des ajustements pour la rentrée 2005.»

Département des Côtes d'Armor

Nous avons rencontré l'IA et lui avons remis un courrier.

Nous avons tenu ensuite un conseil d'IEEN sur les ajustements de rentrée (seul point accepté avec celui de la promotion des secrétaires d'IEEN).

Nous avons interrompu la séance (suspension) et tous les IEN unanimement se sont ralliés à notre déclaration.

L'IA a pris acte et va transmettre au Recteur.

Département d'Ille-et-Vilaine

Lettre intersyndicale au recteur

«Les IEN CCPD d'Ille-et-Vilaine réunis ce jour, tout en prenant bonne note de la considération exprimée par Monsieur le Ministre de l'Education dans le courrier qu'il a adressé le 23 août dernier aux Secrétaires nationaux du SI.EN UNSA et du SNPI FSU, ont décidé, à l'unanimité des membres présents et dans l'attente des résultats de la rencontre programmée, de suivre les mots d'ordre fixés unitairement au plan national par nos deux syndicats. De la même façon, nous refusons pour l'instant de nous engager dans le nouveau protocole d'évaluation des inspecteurs dont la prise en compte pour l'avancement est inacceptable dans la situation indiciaire actuelle. Nous tenons enfin à souligner que la situation présente n'est que la conséquence de profondes désillusions, et vous devez comprendre que notre détermination est d'autant plus forte que les réponses à nos légitimes revendications ont été

trop souvent différées, quand les accords pourtant négociés avec les cabinets successeurs n'ont pour leur part jamais été suivis d'effet.»

Département du Morbihan

Bravo pour la réactivité du B.N....

Lettre à l'Inspecteur d'académie :

«Nous vous avons exprimé l'objectif de ce mouvement dans notre lettre du 22 juin 2005. Force est malheureusement de constater que notre administration centrale n'a pas compris le sens de notre mécontentement. Devant cette situation particulièrement regrettable, les I.E.N. du Morbihan appliqueront unanimement le mot d'ordre de leurs Bureaux Nationaux et ils recentreront leur activité sur la gestion et l'animation de la circonscription. Nous ne pouvons que regretter l'attitude de notre ministère qui nous amène à mettre en place des mesures qui ne seront pas sans effet sur le fonctionnement du système éducatif.»

Académie de LA RÉUNION

Action académique : aucune participation aux réunions institutionnelles, aucune transmission de document, information ou enquête.

Académie de ROUEN

Les trois quarts des IEN, titulaires de l'Académie de Rouen ont boycotté la réunion de rentrée du recteur. Au-delà de l'absence à cette réunion de rentrée, nous avons demandé une audience au nouveau recteur. Un courrier a été envoyé au Président du Conseil Régional et aux Présidents des deux Conseils Généraux. Les délégués académiques du syndicat des chefs d'établissement, SNPDEN, a été informé. La presse régionale, Radio-Bleue Haute-Normandie et FR3 ont reçu un communiqué. Lors de sa venue à Evreux, vendredi dernier, le Ministre de ROBIEN a été interrogé par des journalistes à propos des suites qu'il pensait donner aux revendications des IEN. Il a répondu qu'il attendait la consultation avec les représentants syndicaux pour se prononcer.

Académie de TOULOUSE

Compte rendu de l'Intersyndicale du 19 septembre (33 IEN). Il apparaît que le mouvement est très largement suivi par les collègues du premier degré et de manière importante par les collègues du second degré dans l'académie.

De l'avis de tous les participants, la mobilisation doit rester effective afin de montrer au ministère notre volonté d'aboutir.

Lettre au ministre

«Monsieur le Ministre, Ayant eu connaissance de votre venue à Toulouse très prochainement, nous souhaitons vous informer qu'aucun inspecteur de l'Éducation nationale de la Haute-Garonne ne participera aux différentes manifestations qui seront organisées à cette occasion.

En effet, comme vous le savez, les Inspecteurs de l'Éducation nationale sont engagés dans un mouvement de revendication nationale.

Toutefois, une délégation académique intersyndicale aimerait pouvoir vous rencontrer lors de votre venue à Toulouse afin d'évoquer avec vous les motifs de leur mécontentement et leurs attentes.»

Académie de VERSAILLES

Compte rendu de l'audience avec le Recteur le 7 septembre 2005. Les demandes des deux syndicats sont appelées : revalorisation indiciaire de la classe normale à l'échelle A et de la hors-classe à l'échelle B – plus grande rapidité de changement d'échelon : 2 ans et 3 mois comme les IA-IPR dès la classe normale. Monsieur le Recteur se dit sensible à l'élévation du comportement des IEN du 95 et du 92 qui ont participé au premier Conseil d'IEEN, leur IA étant en partance.

Il reconnaît la légitimité de notre demande de poser le problème des IEN, les chefs d'établissement ayant connu une revalorisation. Il admet qu'une facilitation des modes de fonctionnement pourrait être étudiée. Le nombre d'IEEN étant peu important, un effort ciblé pourrait être concédé. Mais il faut ensuite gérer les effets de la revalorisation.

Département de L'Essonne

L'action reprend bien en Essonne où la CAPD de ce jour et la réunion avec le Recteur de demain seront massivement boycottées. L'IA a dû réquisitionner les "faisant fonction" (nombreux ici) pour avoir le quorum. J'ai tenu une réunion plénière où TOUS les IEN étaient là, syndiqués ou non. Chacun attend beaucoup de la rencontre avec le Ministre en personne dont on pense qu'elle devrait avoir lieu dans les prochaines semaines.

Département des Hauts-de-Seine

Après une entrée tardive dans le mouvement en raison du prochain départ d'un IA dont nous avons particulièrement apprécié l'action, 20 IEN CCPD (syndiqués et non syndiqués) sur 26 susceptibles de suivre le mouvement sont entrés dans l'action.

Si d'ici la fin du mois de septembre aucune avancée significative (engagement ferme et échéancier) n'était observée sur le dossier de la revalorisation, le mouvement pourrait être fortement durci.

Département du Val d'oise

Les IEN du 95, réunis en intersyndicale ont décidé de poursuivre leur action dans le cadre des mots d'ordre nationaux et sous réserve des propositions qui seront avancées par le Ministre les 28 et 29/09. Il apparaît, par contre, que le site Internet ne reflète peut-être pas suffisamment la colère qui est la nôtre.

Revalorisation indiciaire : une mobilisation sans précédent

Académie d'AMIENS

Notre action est aujourd'hui engagée. Ainsi, un groupe de syndiqués d'IEN premier degré du département de la SOMME a fait part à l'IA DSDEN de sa décision de ne plus siéger dans les réunions institutionnelles et a ainsi rejoint la cohorte grandissante des nombreux collègues qui mettent en oeuvre le mot d'ordre national. Notre situation, de même que le sens de notre action, sont maintenant bien connus de Mme le Recteur et j'espère qu'elle saura les répercuter auprès du Ministère.

Académie d'AIX-MARSEILLE

Déclaration conjointe du SI.EN-UNSA et du SNPIEN-FSU - 09-09-05

«Monsieur le Recteur

Les IEN attendent depuis longtemps la révision de leur échelonnement indiciaire. Partout en France, ils expriment leur vif mécontentement et attendent avec impatience les résultats des réunions que leurs représentants syndicaux vont avoir au ministère les 19 et 28 septembre.

Leurs organisations ont lancé des mots d'ordre qui commencent à s'appliquer. Ils n'ont pas encore été partout relayés. Ceci ne signifie pas pour autant que les sentiments qu'ils éprouvent dans l'académie diffèrent. Si les rencontres ministérielles ne connaissent pas une issue favorable, leurs derniers scrupules tomberaient. En engageant alors des actions résolues, ils exprimeraient leur refus de se résigner à un sort qu'ils estiment indigne de leur engagement et du rôle qu'ils jouent dans l'institution.

Ils vous prient de bien vouloir vous faire l'écho de cette intervention auprès de Monsieur le Ministre.»

Département du Vaucluse

Voici succinctement le mode d'action retenu par onze collègues (sur douze) du département de Vaucluse pour soutenir et participer au mouvement de revendication nationale : non-participation à toutes les réunions et instances départementales, information de l'IA des raisons de ce boycott et de nos doléances, prise de contact avec nos collègues de l'Académie (13, 04, 05) pour une audience auprès du Recteur. Forte mobilisation donc, à la hauteur de l'attente et de l'exaspération actuelle...

Académie de CAEN

Rencontre avec le Recteur (12/09/2005) L'écoute du recteur et de ses collaborateurs a été constante. Celui-ci nous a fait part de ses échanges avec les IA des trois départements qui ont relayé auprès de lui le souci qui est le nôtre de voir notre situation se détériorer inexorablement. Après avoir dressé un rapide constat de l'état de mobilisation des collègues dans les trois départements, nous avons réitéré nos demandes, en particulier une modification de la situation indiciaire globale des inspecteurs de façon à rendre la

profession plus attractive qu'elle ne l'est actuellement. Le recteur a réaffirmé comprendre nos revendications et nous a informé qu'il ferait remonter le lendemain même au ministère une note de synthèse accompagnée de l'expression de son sentiment sur la légitimité de notre exigence.

Académie de LYON

"Monsieur le Ministre, Les Inspecteurs de l'Education Nationale du premier degré du Rhône ont été largement majoritaires, ce matin, à ne pas participer au Conseil de rentrée. Comme ils l'avaient annoncé le 8 juillet dernier à Monsieur l'Inspecteur d'Académie, ces I.E.N entendent ainsi marquer leur détermination à soutenir deux revendications :

- l'une, exprimée par deux organisations syndicales (SI.EN et SNPI) auprès du ministère, réclame de porter la hors-classe du corps à l'échelle lettre B et la classe normale à l'échelle lettre A, tout en ramenant le rythme d'avancement d'échelon dans les deux classes à 2 ans et 3 mois.

- L'autre concerne la revalorisation substantielle de l'indemnité relative à leurs frais de déplacements professionnels. Au vu du renchérissement constant de ces coûts, les crédits départementaux qui y sont affectés peuvent de moins en moins prétendre dédommager les I.E.N. chargés de circonscription.

Ce n'est pas à la légère que s'engagent ainsi des Inspecteurs de l'Education Nationale. Ils ont conscience que leurs revendications sont à la fois légitimes et indispensables pour répondre aux ambitions actuellement assignées à leurs missions."

Département de l'Isère

Le choix de boycotter le prochain conseil d'inspecteurs a été adopté à l'unanimité des présents. A la place du CTP, les collègues élaboreront le contenu de l'audience demandée à l'IA.

Académie de MONTPELLIER

journée académique le 13/09/05 à BEZIERS (38 IEN CCPD, EG et ET présents)

"Chers amis, nous pouvons être fiers de nous pour plusieurs raisons :

- la première, c'est l'ampleur de notre mobilisation. Tous les IEN du premier degré du Gard, des Pyrénées Orientales, de l'Aude, de l'Hérault et de la Lozère, tous, nous nous sommes clairement engagés et avons été joints et soutenus par une majorité de nos collègues du second degré qui ont également marqué leur implication dans le mouvement. Cette très forte mobilisation est un formidable signe, une forte révélation de notre indignation face au peu de cas que l'administration fait de notre corps, sans cesse sollicité pour toutes sortes de tâches, taillable et corvéable à merci, certes souvent flatté par beaucoup de bonnes paroles mais jamais reconnu statutairement à sa juste valeur.

- Deuxième raison d'être fiers de nous, c'est la qualité de notre mobilisation. Nous avons su impressionner nos supérieurs par notre unité d'une part et notre capacité d'écoute et de réaction d'autre part. Nous avons montré notre force dès le mois de juin et celle-ci s'est encore renforcée en septembre. Nous avons gêné l'administration centrale sans toutefois nuire à son service quand il s'agit du confort des élèves et des maîtres. Nous avons su ainsi montrer que nous étions des cadres responsables mais exaspérés.

- Troisième raison et non la moindre, c'est l'impact de notre action. Notre supérieur immédiat, le Recteur ou chacun de nos IA ont joué sur plusieurs registres, la compréhension et presque la compassion pour notre mouvement, l'avertissement solennel, parfois la menace masquée. Nos IA nous ont également révélé leurs faiblesses mais surtout leur surprise et leur désarroi à se voir incapables de nous empêcher d'agir. Tous, et leur ego en a de toute évidence souffert, ont dû constater que cette fois nous étions unanimement décidés à voir aboutir nos revendications." (Philippe VALEMBOIS - RA)

les inspecteurs de l'enseignement agricole, recrutés au même niveau que nous ont déjà accès à la hors-échelle lettre B.

Département du Gard

Bravo pour la position très ferme du B.N. du 25 août, qui était très attendue dans le Gard. L'ensemble des IEN du Gard s'est engagé pour soutenir les points du communiqué de presse. Ils ont été reçus, avec les représentants des autres départements de l'académie, par le recteur, et dans le Gard, par l'inspecteur d'académie.

Bon courage à tous et nous espérons aboutir enfin !

Département des Pyrénées-Orientales

Une fois de plus et je ne le dirai jamais assez, nous avons unanimement décidé de ne pas assister aux réunions institutionnelles organisées par ceux qui n'écourent pas notre voix ou feignent de ne pas l'entendre aspirant à une paix sociale aisément résumée par l'aphorisme suivant : «il n'est guère de problème qui résiste longtemps à l'absence de solution !»

Académie de NANTES

Audience auprès du recteur le 7 juillet et transmission de nos documents par lui-même au ministère. Communiqué de presse académique du 2/09 à Ouest-France. Boycott des CTPD ET CAPD. Boycott des conseils d'IEN. Blocage des rapports d'inspection (IEN ET/EG)

Faire évoluer les pratiques d'évaluation : une tâche fondamentale pour les IEN

Nos amis du Syndicat des Enseignants, SE / UNSA Education, ont publié dans le supplément n° 84 de leur revue (*L'enseignant*, Avril 2005), un excellent dossier sous le titre "Faire évoluer les pratiques d'évaluation". Ce document pourrait parfaitement figurer dans nos propres publications tant il pose des problèmes qui touchent à nos pratiques professionnelles et à l'avenir de l'école.

L'entretien avec Philippe JOUTARD, historien et universitaire, souligne les incohérences dans les pratiques actuelles. "Au lieu de chercher à mesurer les progrès faits, on met l'accent sur les erreurs et sur le chemin qui reste encore à parcourir. Ces pratiques révèlent un regard négatif, et non positif porté sur chaque élève." Il apporte son soutien à l'action engagée avec André ANTIBI (auteur de «La constante macabre»... le tiers de mauvais" quels que soient la classe et le milieu) pour une évaluation plus juste du travail des élèves et des étudiants. Pascaline PERROT analyse avec pertinence les évaluations CE2 sous le titre «un rendez-vous raté» citant un de mes textes, «L'évaluationniste, le malheur de l'école».

En me situant sur le simple terrain du bon sens, il m'a toujours semblé que, sauf à considérer que les pratiques pédagogiques (voire l'école toute entière) n'ont pas d'influence sur les performances des élèves, nous avons d'abord à évaluer les pratiques et nous avons intérêt à démentir en donnant des preuves, cette phrase terrible de Claude THELOT : "Nous ne savons pas ce qui se passe dans les classes", phrase qui a gravement et durablement mis en cause les fonctions des corps d'inspection.

Dans le texte sur «l'évaluationniste», je soulignais 4 problèmes fondamentaux :

- les évaluations sont toujours négatives, c'est l'élève qui a toujours tort, souvent sa famille, le milieu, etc...

- Les évaluations ne disent rien de ce qui a conduit les élèves là où ils sont ;

- les activités de remédiation se situent toujours trop en aval des processus d'apprentissage. Elles débouchent sur des exercices, de plus en plus précis et étroits en fonction de la sophistication des évaluations, là où il faudrait remettre les élèves dans des situations de construction des savoirs et des compétences et non dans des activités "d'application" ou d'entraînement ;

- les évaluations ne sont en aucun cas un levier de transformation des pratiques. Pour reprendre une de mes boutades, un thermomètre est trop fragile pour être un levier.

Or notre métier d'inspecteur n'est-il pas prioritairement d'observer, d'analyser, d'évaluer, de faire évoluer les pratiques professionnelles ? Est-ce que l'on ne commet pas une erreur fondamentale en nous mobilisant sur les résultats des élèves plutôt que sur les

pratiques des maîtres et des équipes ? Ou, en ne mettant pas ces résultats en rapport avec les pratiques pédagogiques ? Cette attitude ne dissimulerait-elle pas, au fond, une fuite ou un rejet de la pédagogie ?

Est-ce en décortiquant, en technicisant, en informatisant, en mesurant des écarts, en multipliant graphiques et tableaux, en remédiant "finement", que l'on pourra améliorer la réussite scolaire ? Une quinzaine d'années d'évaluationniste tendrait plutôt à la modestie et à un constat d'échec qui ne semble pas gêner certaines catégories d'enseignants et de responsables du système.

N'est-ce pas en transformant les pratiques, en renforçant les continuités et les transversalités, en valorisant la pédagogie, malgré les pressions des conservateurs de tous bords et notamment de ceux qui pensent que le modèle de la transmission est indiscutable, universel et éternel ?

Un de nos ministres précédents (soi-disant progressiste) voulait imposer des campagnes d'évaluation chaque année de la section de petits à la troisième, sans doute persuadé, comme beaucoup de ses pairs, que le problème n'était pas au niveau des pratiques pédagogiques mais au niveau de l'insuffisance d'évaluation et des carences de la devenue sacro-sainte "culture de l'évaluation". Or, ici ou là, on passe déjà plus de temps à évaluer, avec les résultats que l'on sait, qu'à faire l'école. Il serait peut-être temps de nous interroger comme le fait pertinemment la commission PERISSOL : " La dernière condition consiste à adapter notre système d'évaluation aux nouvelles priorités. La Finlande, par exemple, a mis au point une grille d'évaluation du potentiel à apprendre avec une batterie d'indicateurs faisant référence à des connaissances factuelles et à des capacités de pensée et de raisonnement. Certaines attitudes sont prises en compte comme la motivation à apprendre, l'acceptation des tâches, l'auto-évaluation, etc"

Questions pour tous les corps d'inspection (IEN et IA-IPR) :

Notre mission prioritaire n'est-elle pas d'évaluer et de réguler les pratiques professionnelles des individus et des équipes ? Ne serait-il pas urgent de reprendre ces questions, de faire des propositions, d'inscrire nos réflexions dans la perspective de l'évolution de nos propres pratiques ?

Questions pour notre syndicat :

Et si nous nous emparions de ce sujet fondamental pour promouvoir le corps et construire son avenir ?

Et si nous réussissions à élaborer une position commune au sein de l'UNSA Education, notamment avec le SE ?

Pierre FRACKOWIAK - RD 59

Réactions et commentaires

A propos de l'évaluation CE2, l'auteur de l'article a raison de stigmatiser la formation des IEN qui, depuis fort longtemps, a réduit l'évaluation à un acte de gestion, de "pilotage", qui revenait in fine à mettre en tension les écoles, et à attendre du résultat. C'est autrement difficile d'accompagner les maîtres, de se situer dans la complexité, d'essayer de comprendre.

C'est pourquoi je regrette que notre syndicat n'ait pas poussé plus loin la réflexion sur le métier. Comme je n'incrimine pas a priori ceux qui le dirigent, j'explique cette insuffisance par le fait que la majorité du corps souscrit à ce confort que donne le sentiment de "piloter" par des résultats, de participer à la gestion hiérarchique du système, et d'éviter, au nom de la multiplication des tâches, le difficile face à face avec ceux qui conduisent les apprentissages.

Georges GAUZENTE, IEN honoraire, CHALONS EN CHAMPAGNE

"Notre métier d'inspecteur n'est-il pas prioritairement d'observer, d'analyser, d'évaluer, de faire évoluer les pratiques professionnelles ? J'en viendrais presque à dire sur ce point que c'est parce que l'on s'est éloigné de cette priorité au fil du temps que nous ne le faisons plus que de façon marginale. L'observation, l'évaluation des pratiques professionnelles se sont diluées dans un concept à redéfinir : l'inspection. La lecture de certains rapports d'inspection très descriptifs voire généraux peut nous faire craindre que nombre de collègues ne partagent pas cette vision de leur mission et que le séminaire sur l'inspection en reste aux aspects organisationnels et techniques.

Eric GUILLEZ, IEN LILLE-AIS

Je partage ton point de vue, notamment sur l'évaluationniste, le contrôle. Ce qui trahit une grande angoisse de la hiérarchie qui, elle, ne sait pas ce qui se passe dans les classes. Et qui se refuse à lire nos rapports, à nous écouter. Trop de crainte et, il faut le dire, d'absence de culture en organisation et en évaluation. Je reste persuadé qu'un des plus gros obstacles au changement, c'est l'encadrement : les IA et les recteurs, sans doute à leur corps défendant, n'ont pas conscience de ce qu'implique une organisation en cycle, un projet d'école. Comme ils ne donnent pas de sens, ils administrent. D'où le malentendu sur le pilotage qui reste une direction administrative. D'où le malentendu entretenu sur l'évaluation, réduite en contrôle, en autocontrôle ou comme tu le dis en évaluationniste. Une manière de constater sans poser de problème, et encore moins de répondre. D'accord avec toi aussi pour centrer l'évaluation en inspection sur les pratiques et non sur l'efficacité ou sur les résultats. Centrer sur l'élève est le plus sûr moyen de désresponsabiliser, de parler "sur" les élèves et non avec les enseignants.

Jean-Pol ROCQUET IEN MONTPELLIER

Revalorisation indiciaire : promesse de ministre

Le Ministre

Paris, le 23 août 2005

Monsieur le Secrétaire Général,

Vous avez appelé mon attention sur la situation des Inspecteurs de l'Education Nationale en demandant l'ouverture de concertations portant notamment sur les éléments statutaires et indiciaires.

Je souhaite en tout premier lieu saisir l'occasion de votre courrier pour vous assurer de toute ma considération à l'égard des Inspecteurs de l'Education Nationale, dont je connais le rôle essentiel et la qualité de l'investissement. Aussi, me trouverez-vous très attentif à valoriser et à légitimer leurs fonctions et leur place dans le système éducatif.

De ce fait, vous avez été reçu le 21 juillet par le Directeur adjoint de mon Cabinet en présence du Directeur de l'Encadrement. Au cours de ce long et constructif entretien, l'ensemble des préoccupations a été évoqué, des questions éducatives aux missions et aux statuts.

Je suis attaché à ce que des suites concrètes soient apportées et à ce que le dialogue avec les organisations syndicales se poursuive.

La rentrée 2005 est riche de nouvelles ambitions et perspectives pour la réussite de l'Ecole : la part que prendront les Inspecteurs de l'Education Nationale dans leur mise en œuvre sera déterminante. Je sais pouvoir compter sur eux. C'est pourquoi je vous recevrai avec plaisir dans les prochaines semaines.

Je vous prie de croire, Monsieur le Secrétaire Général, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Gilles de ROBIEN

Réponse prudente du Bureau National

Communiqué de presse du SI.EN Unsa Education - 25 août 2005

Le Bureau National du SI.EN réuni ce jour prend acte de la lettre du Ministre datée du 23 août 2005.

Cette première étape est de toute évidence le résultat des actions entreprises par les IEN au cours du mois de juin 2005.

Si la volonté affirmée de dialogue et la perspective d'une prochaine rencontre sont des signes positifs, la mobilisation des IEN reste nécessaire tant que des «suites concrètes» ne sont pas apportées aux attentes des inspecteurs dans les domaines «statutaires et indiciaires».

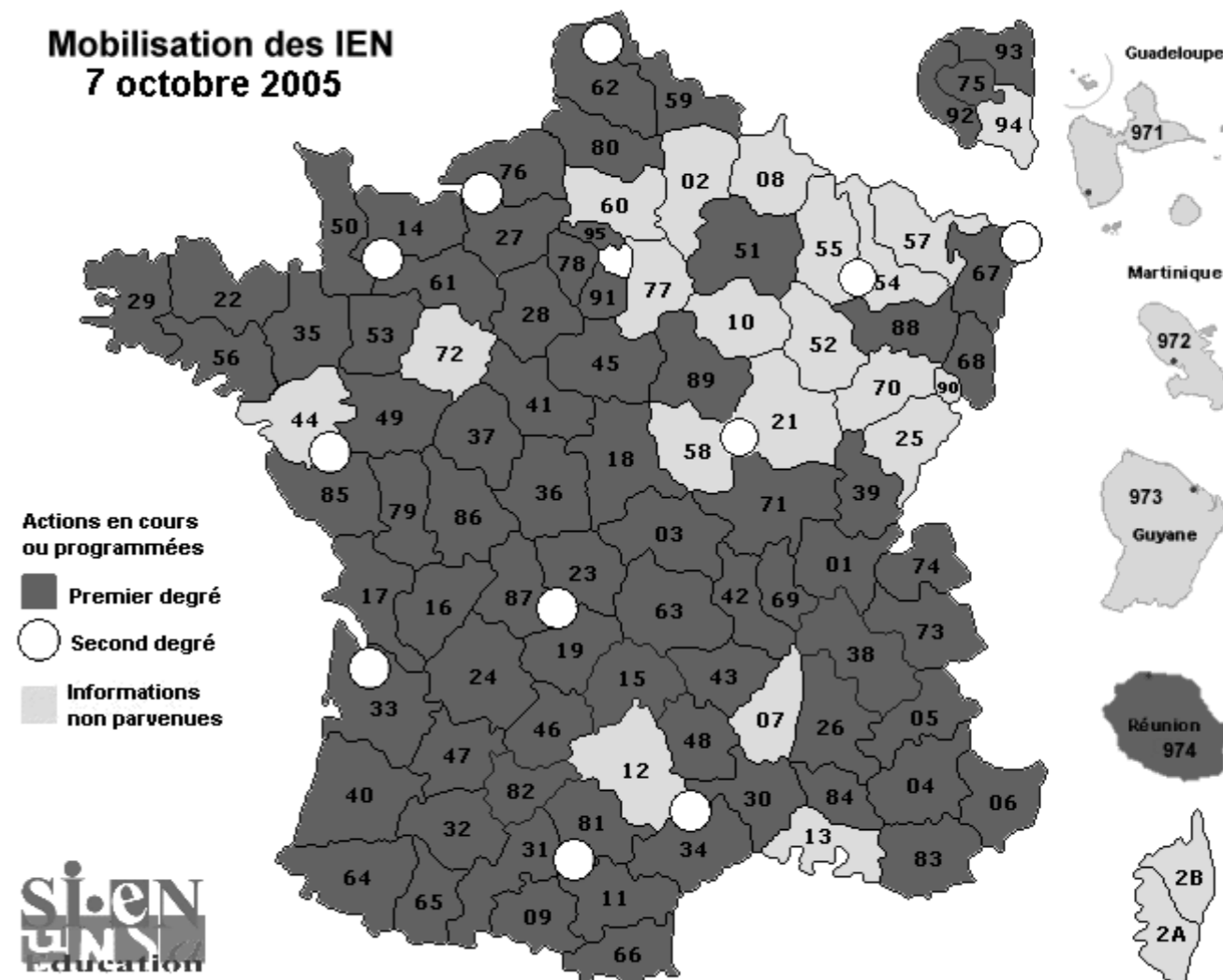
Le SI.EN appelle donc tous les IEN à maintenir leur engagement dans les actions suivantes :

- aucune remontée d'information (enquête, rapports d'inspection, notes, sujets d'examen, ...).
- Toutefois, pour le premier degré, les inspecteurs assumeront leurs responsabilités dans l'intérêt des élèves en communiquant les seules informations pouvant justifier des ajustements pour la rentrée 2005.
- Aucune participation aux réunions institutionnelles à l'initiative des DSDEN et des recteurs (réunions de rentrée, conseils d'inspecteurs et commissions paritaires).
- Refus de s'engager dans le nouveau protocole d'évaluation des inspecteurs dont la prise en compte pour l'avancement est inacceptable dans la situation indiciaire actuelle.

Le Conseil Syndical du 22 septembre 2005 fera le point sur l'évolution de la situation et proposera les suites à donner à ces actions.

Revalorisation indiciaire : une mobilisation sans précédent

Mobilisation des IEN 7 octobre 2005



Ajustements des affectations des IEN titulaires

IEN Titulaires	Affectation à la CAPN du 29/08/2005	
	Académie	Circonscription
Mme HAGNERELLE Micheline	AMIENS	ET/EG Lettres-Histoire-Géographie
Mme MOULLET Pascale	BORDEAUX	Gironde Bordeaux-Bègles
Mme PARTOUCHE Annie	CRETEIL	Val-de-Marne Créteil II
M. SURIG Joël	CRETEIL	IUFM
Mme SIMONNET Annie	DIJON	Côte d'Or Semur-en Auxois
M. SIMONNET Jean-Claude	DIJON	Yonne Avallon
M. NIANT Jean-Pierre	DIJON	Côte d'Or Dijon Sud
M. DELECAMBRE Daniel	GUYANE	ET/STI IEN Adjt IA
M. BORY Daniel	LYON	
M. NISSEN Patrick	MAYOTTE	Mayotte Sud
M. VIDUS Jean-Michel	MAYOTTE	Mayotte Nord
M. FALCE Jacques	NELLEC ALEDONIE	IEN Adjt IA
M. AGRAPART Joël	ORLEANS-TOURS	Indre-et-Loire Fondettes/Luynes/Saint-Cyr
M. MALAIZE Jean-François		Détaché sur un emploi d'enseignant
M. ROUYER Yvonnick	ORLEANS-TOURS	Indre-et-Loire Langeais
Mme BALLEREAU Anne	PARIS	Paris 19 B Stalingrad
Mme PICAUD Monique	PARIS	Paris 20 C - Gambetta
M. FROHRING Pierre-Louis		Détachement AEFE
M. LEDUC Jean-Louis		Affecté à l'Administration centrale
M. MASCIO Marcel		Affecté à l'Administration centrale
M. TURELLIER Jean-Yves		Détachement AEFE